



CSE ordinaire du 27 juillet 2023

➤ Consultation sur le recrutement de contrats de professionnalisation au sein de la DAP.

La direction part du constat que les postes de Chargé.es d'Accueil et d'Information (CAI) sont peu attractifs. Elle a donc choisi un parcours spécifique et innovant pour faciliter ces recrutements.

Innovant ?? Oui : recrutement niveau B1, niveau Bac+2 voire avec expérience et un contrat de professionnalisation qui ne valide aucun diplôme.

Voilà qui est innovant et attractif ! La CGT rappelle que l'article 4 de la CCN stipule que le CDI à temps plein constitue le mode normal de recrutement au sein de Pôle emploi.

La volonté de la direction de faire évoluer ces CAI vers un emploi de conseiller.e au bout de 2 ou 3 ans n'est absolument pas conventionnelle.

Au regard des tâches qui leurs seront confiées, la CGT estime que ces collègues pourraient être recrutés directement au niveau conseiller.e avec un salaire correspondant.

La CGT rappelle qu'en cette période d'inflation, la direction, qui fait souvent référence à sa responsabilité sociale et environnementale, devrait tout mettre en œuvre pour assurer à ses salarié.es les moyens de vivre dignement.

Faute de quoi, qu'elle ne cherche pas plus longtemps les raisons du défaut d'attractivité des postes qu'elle propose.

Pour ces raisons les élu.es CGT Pôle emploi Normandie votent CONTRE cette forme de recrutement.

Votes :

16 pour (CFDT, CGC, FO, SNAP)

3 contre (CGT)

3 abstentions (SNU)

➤ Information en vue d'une consultation sur le programme systèmes technologiques de sûreté.

Un programme national prévoit d'équiper les agences de systèmes de vidéosurveillance et de systèmes d'alertes individuels partant du constat supposé d'une montée généralisée de la violence.

Si la CGT ne partage pas du tout ce constat, elle partage encore moins ce qui en découle en matière stratégie globale. La discussion n'a porté que sur le déploiement du projet. A aucun moment sur les conditions d'accueil des usager.es, l'organisation du travail, la réduction des droits des privé.es d'emploi, les conséquences multiples des décisions gouvernementales n'ont été évoquées.

Pour la CGT, la « bunkerisation » des agences n'est pas la réponse à cette montée des tensions. Une prise en compte des situations individuelles à la hauteur des attentes de nos usager.es, des agent.es formé.es (titulaires et en nombre suffisant) capables de répondre à leurs questions.

Pour information, les premiers sites équipés seront les agences de Rouen-St-Sever et de St-Etienne-du-Rouvray. Suivront ensuite les sites d'Alençon, Hérouville, Rouen-Beauvoisine, Dieppe, Caen Fresnel, et Rouen-Aubette.

Les élu.es seront consulté.es sur le point le mois prochain.

➤ Retour sur la commission politique sociale.

Logement et handicap.

- S'agissant du logement :

Aides suspendues en septembre car enveloppe dépassée > en attente position DG.

- S'agissant du handicap :

La commission met en avant le nombre de salarié.es déclarant une problématique de handicap. La CGT s'interroge sur les actions de prévention mises en œuvre. Webinaire, flyers et autres gadgets ne peuvent pas être une réponse.

Vos élu.es CGT siègent à cette commission, n'hésitez pas à les solliciter si vous désirez des informations supplémentaires.

➤ Infos RH

- Le tableau mensuel des entrées et sorties fait mention du départ de 6 collègues en CDD + 1 en contrat d'apprentissage sous le motif « ruptures anticipées de contrat d'un commun accord ». La Direction s'est-elle interrogée sur les raisons qui poussent ces collègues à quitter Pôle emploi en cours de contrat ? La Direction prend en considération notre remarque.

- Note sur la rentrée scolaire : Elle a été envoyée aux agent.es. Cette année encore, elle est en deçà des dispositions de l'article 29.1§3 de la CCN : « *Par ailleurs, une autorisation exceptionnelle d'absence rémunérée, dûment justifiée, est accordée à l'occasion de la rentrée scolaire d'un enfant mineur de l'agent* ». **Il n'est nulle part fait mention de nécessité de service ni de limitation de temps. Les agent.es en télétravail en bénéficient également.**

➤ Questions diverses

La CGT alerte la Direction sur la problématique des agent.es CAP EMPLOI qui travaillent sans porte : à quand des bureaux fermés ? La CGT demande le respect de la confidentialité pour l'usager.e, l'agent.e CAP EMPLOI et les agent.es qui entendent bien malgré elles/eux des entretiens qui touchent des situations sensibles bien au-delà des entretiens habituels pour un.e conseiller.e Pôle emploi.

La CGT demande un état des lieux des bureaux CAP EMPLOI dans la région.

Le prochain CSE aura lieu le 31 août 2023



en scannant le QR code

